

# Demande d'occupation du domaine public ou privé communal en surface



- Toute utilisation du domaine public excédant l'usage commun, au sens des art.13 de la loi sur le domaine public et 56 de la loi sur les routes, doit faire l'objet d'une permission octroyée par l'autorité communale pour les voies publiques communales au sens de l'art. 2 de la loi sur les routes.
- Les permissions pour les installations occasionnelles ponctuelles doivent faire l'objet d'une requête 5 jours au moins avant le début de la date prévue pour l'installation.
- Les emplacements occupés par des bennes doivent obligatoirement être libérés chaque vendredi soir.
- Le bénéficiaire de la permission doit aviser immédiatement la police municipale de toute modification ainsi que de la fin de l'utilisation du domaine public.

## Pièces à joindre obligatoirement (en deux exemplaires)

1. Extrait cadastral, éch. 1/500<sup>e</sup> avec implantation et cotes
2. Indication de la surface de l'emprise

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2021, ce formulaire est à adresser à : [chantiers@lancy.ch](mailto:chantiers@lancy.ch)

N° de chantier (généralisé par application chantier)

### Requérant

Nom

Prénom

Raison sociale

Adresse privée

Code postal

Localité

Tél.

E-mail

### Occupation

Description de l'occupation sollicitée

Date de début

Durée

Adresse précise

### Mandataire

Nom, prénom ou raison sociale

Adresse complète

Tél.

E-mail

**Adresse de facturation** / L'autorisation est délivrée contre paiement d'un émolument administratif auquel peut s'ajouter des taxes, selon le règlement fixant le tarif des empiètements sur ou sous le domaine public (RTEDP) L 1 10.15

Date

Timbre et signature du requérant \_\_\_\_\_